

## Société **P**rotectrice des **A**nimaux De Basse Normandie

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 25 Mars 1975

Route de Saint Manvieu-Norrey – 14790 VERNON

Téléphone : 02.31.08.00.75

Site: [www.spa-basse-normandie.org](http://www.spa-basse-normandie.org) Mail : [spa.bn.verson@gmail.com](mailto:spa.bn.verson@gmail.com)

### DEMANDE DE BENEVOLAT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Avez-vous des animaux ? Oui  Non  Si oui, lesquels : .....

Avez-vous déjà eu des chiens ? Oui  Non

Avez-vous déjà été bénévole dans d'autres associations ? Oui  Non

Si oui lesquelles : .....

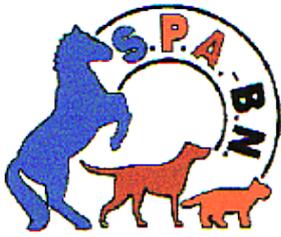
#### Pièces à joindre à la demande de bénévolat :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Je déclare avoir pris connaissance du document « Bénévolat – Règlement », en avoir accepté les termes et m'engage à les respecter, auquel cas l'association se réserve le droit de mettre fin à ma mission de bénévolat.

Fait à : ..... Le : ..... Signature :





# Société Protectrice des Animaux De Basse Normandie

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 25 Mars 1975

Route de Saint Manvieu-Norrey – 14790 Verson

Téléphone : 02.31.08.00.75

Site: [www.spa-basse-normandie.org](http://www.spa-basse-normandie.org) Mail : [spa.bn.verson@gmail.com](mailto:spa.bn.verson@gmail.com)

## **BENEVOLAT – REGLEMENT**

Passionnés par les animaux ? Leur détresse vous révolte ? Vous souhaitez la soulager en nous aidant ? Nous vous félicitons de votre choix et nous vous en remercions !

Avant de rejoindre l'équipe et pour faciliter votre intégration, nous vous invitons à lire attentivement notre règlement. Celui-ci explique les tâches du bénévole ainsi que les règles de fonctionnement du refuge.

### **Pour quelles tâches avons-nous besoin de bénévoles ?**

Les bénévoles sont là pour promener les chiens sur le site du refuge. Pour des raisons de sécurité, il faut être majeur, même accompagnés d'un adulte, les mineurs ne sont pas admis.

Ils peuvent aussi aider en participant aux différentes collectes, missions paquets cadeaux ou événements organisés.

Seuls les soigneurs animaliers se chargent du nettoyage, de nourrir ou soigner les animaux.

### **Comment cela fonctionne ?**

Les promenades des chiens ont lieu du lundi au samedi de 14h à 18h. Vous choisissez la fréquence de vos venues mais, il serait préférable que vos visites soient rapprochées et suffisamment longues.

Un lien Doodle est envoyé afin de vous inscrire en amont. Cela permet, pour les bénévoles plus disponibles, de venir le jour où il y a le moins d'inscrits.

Il faut avoir une tenue adaptée, c'est-à-dire des vêtements qui ne craignent rien, des bottes ou des chaussures de randonnée. Le shorts et jupes sont interdits et les tee-shirts à manches longues fortement conseillés.

Une formation sera dispensée par un bénévole ayant acquis les consignes. On vous montrera la façon d'aborder la sortie et la rentrée en box, pour la sécurité de tous, humains et animaux. Mais également comment se passe une balade et le fonctionnement du refuge.

Les bénévoles qui vous auront accompagnés noteront les points que vous avez acquis ou pas au fur et à mesure de la formation et une fois qu'ils jugeront que vous êtes aptes, vous pourrez sortir les loulous seuls !

### **Quelles sont les principales consignes ?**

Bénévoles et salariés forment une EQUIPE où tous se côtoient en bonne intelligence, respect mutuel et convivialité. Nous tenons à conserver ce climat serein. Les salariés et la Présidente, peuvent être amenés à prendre de nouvelles dispositions, il faut les respecter pour le bien-être des pensionnaires. (ex: lors d'épidémies, promenades restreintes voire supprimées)

**Dans l'intérêt de tous, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes. Tout manquement à ces règles nous obligerait à mettre fin à votre mission de bénévole pour comportement dangereux.**

○ Niveau hygiène/sécurité :

Ces règles sont établies afin d'éviter toute propagation de maladies infectieuses !

- L'accès aux couloirs des chenils, à la salle de soins et à la quarantaine sont réservés aux soigneurs.
- Quand il y a des chiots, ces derniers étant plus vulnérables, il ne faut pas les sortir ou les toucher sans accord préalable des soigneurs. Il faudra donc vous contenter de les regarder et ne pas les cajoler.
- Entre chaque chien, il faut se laver ou se désinfecter les mains.
- Les gamelles d'eau dans les enclos sont à changer entre chaque chien.
- Les jouets doivent être ramassés entre chaque chien et désinfectés tous les soirs. Les derniers bénévoles doivent les mettre à « tremper » le soir et les premiers arrivés doivent les rincer.
- Il faut ramasser les excréments dans les parcs et les enclos mais aussi si possible sur le terrain.
- Il est interdit de venir avec ses proches (famille, amis, conjoint ou enfants), ni avec votre animal de compagnie.
- Si vous constatez des anomalies, portes cassées, trous dans la clôture ou autre, elles devront être signalées à l'accueil ou aux soigneurs pour permettre leurs réparations.
- Evitez les pédiluves contenant de l'eau de javel aux entrées des chenils.

○ Promenades :

Le chien que vous sortez est sous votre entière responsabilité, ces recommandations sont là pour veiller à votre sécurité, celles des autres bénévoles, des soigneurs et des visiteurs.

**Gardez en tête que ce sont des chiens que vous ne connaissez pas, qu'ils ont eu un passé plus ou moins difficile, que nous ne connaissons pas forcément ! Il est donc important de ne pas les pousser à la faute.**

- Il faut prendre un pass et laisser vos clés de voiture à la place afin de penser à le redéposer avant votre départ !
- **Un planning de sorties est établi toutes les semaines :**
  - En rouge : les chiens qui ne sont pas autorisés à sortir (non vaccinés ou malades par exemple)
  - En jaune : les chiens qui peuvent être sortis uniquement en laisse. Ils n'ont pas le droit aux parcs et aux enclos.
  - En bleu : les chiens pouvant être sortis uniquement par les personnes ayant la formation pour les chiens catégorisés
  - Diverses consignes en commentaires
- Les chiens non sortis la veille sont à sortir en priorité et ne « réservez » pas de chiens à l'avance, cela pourrait leur être préjudiciable si vous n'avez pas le temps de les sortir.
- Un porte-vue est à disposition à l'accueil pour connaître quelques informations sur les chiens. Ces informations ne doivent pas être divulguées aux visiteurs. Vous pouvez le compléter avec vos avis sur le loulou.
- Si vous constatez un problème avec un pensionnaire il est très important de le signaler à l'accueil et aux soigneurs ! (ex : collier à la mauvaise taille, vomissements, diarrhées, mauvais comportements...)
- Si vous ne vous sentez pas capable de sortir un chien ou s'il vous fait peur, ne le sortez pas. Vous pouvez toujours demander un avis à un bénévole ayant acquis les consignes et ayant l'habitude de le sortir, il vous accompagnera si besoin.

- Vous pouvez jouer avec les chiens mais avec modération. Ne jamais retirer les jouets de la gueule d'un chien, il faut détourner leur attention. Une trop forte montée en excitation augmente les risques de pincements ou de morsures. Il ne faut pas ramener les jouets dans les box.
- Il ne faut pas enlacer ou se mettre à hauteur de l'animal (ne pas s'agenouiller ou se coucher par terre)
- Les chiens peuvent avoir 3/4 friandises maximum : à la sortie, à la rentrée en box et en milieu de promenade sous l'abri bénévoles, et ce afin d'éviter des troubles intestinaux. Il est interdit d'en avoir dans les poches car certains chiens les détecteront et risqueront de vous embêter.  
 Votre rôle est aussi de faire un minimum d'éducation, la promenade doit servir à la socialisation mais en aucun cas à leur apprendre à quémander.  
 N'hésitez pas à les faire s'asseoir avant de leur donner la friandise, et surtout de ne pas les laisser sauter sur vous (cela peut en plus d'être dangereux, devenir une mauvaise habitude et freiner des adoptants).
- Si un harnais est sur le box, il faudra l'utiliser. Il faudra utiliser deux laisses, une pour le harnais et une pour le collier.
- Le site étant sous vidéo-surveillance, repoussez les portes des box de sorte qu'elles ne gênent pas le bon fonctionnement des caméras.
- Les promenades durent généralement une vingtaine de minutes mais ce temps doit être adapté en fonction du nombre de bénévoles. L'objectif étant que tous les loulous soient sortis.
- Il ne faut pas mettre les chiens en contact, que ce soit entre nos pensionnaires ou avec les animaux des visiteurs, sauf avec accord de l'accueil, ou des soigneurs.

○ Présentation des chiens pour adoption :

Une fois que vous connaîtrez bien les loulous, vous serez amenés à les présenter aux potentiels adoptants. Afin que les rencontres et les adoptions se passent au mieux et pour éviter tout malentendu avec les visiteurs, il est important de suivre les consignes suivantes :

- Les visiteurs vont vous solliciter régulièrement afin d'avoir des renseignements, vous devez les rediriger vers l'accueil.
- Aucune présentation ne doit être faite si le visiteur n'a pas de post-it remis par l'accueil autorisant la présentation.
- Il faut que le chien soit tenu en laisse par le bénévole ou en double laisse (une tenue par le bénévole, l'autre par le potentiel adoptant).
- Même lors des présentations, les chiens en jaune n'ont pas le droit aux enclos et parcs, sauf si l'accueil en donne l'accord.
- Il faut venir donner votre ressenti sur la rencontre à l'accueil. Parfois, les gens n'ont pas le même discours avec l'accueil et les bénévoles...

Si cette lecture conforte le bien fondé de votre démarche, votre motivation, et que vous êtes prêt à devenir un bénévole modèle, alors à vos bottes, bienvenue dans l'univers de nos orphelins et bonnes promenades !